



Formalisation de l'offre de conseil

Veille et actualité de la profession

Structuration de la démarche commerciale

Valorisation des missions

Marketing des services

Développement des ventes

Principe et objectifs



METTRE EN VALEUR VOTRE CONSEIL

Un Club pour qui ?

Pour des entrepreneurs Experts-Comptables, des professionnels de la comptabilité, des responsables marketing de Cabinets,... pour lesquels la logique de marché est acquise.

Un Club pour quoi ?

Pour aider **les Professionnels du Chiffre et de la gestion** à formaliser et à professionnaliser leur offre de conseil, et plus généralement leur service client.

Un Club efficace !

Pas de démonstrations commerciales. Pas de débats « politiques » (concurrence, publicités...), hormis pour des raisons de veille sur la Profession.

Ponctualité et travail

Bonne humeur et convivialité

Agitateur d'idées.. et anticipation

Echanges avec les confères

Veille et partage d'informations

Privilèges & réseau d'affaires

Fonctionnement annuel



4 Journées thématiques à Paris

10 juin, 8 juillet, 2 décembre 2010 et 13 janvier 2011

Matinée : un thème avec un intervenant renommé

Après-midi : travaux de groupes et restitutions, veille et actualité,...

Marketing, Communication,
Commercial, Innovation, ...

Supports, méthodes de travail
...du concret et du pratique !

Un rassemblement

3,4 et 5 novembre 2010

Ateliers pratiques, mise en situation,
tables rondes,...

3 jours dans un cadre convivial

Et tout au long de l'année...

Travaux en "Groupes de Projet" sur des thèmes choisis
et restitution à l'ensemble des membres du Club.

Adhésion

Conditions d'adhésion

- L'adhésion au Club Espace Innovation est nominative. Sauf empêchement exceptionnel, c'est toujours la même personne qui représente votre cabinet.
- La présence aux réunions et la meilleure ponctualité possible sont très vivement souhaitées par respect vis-à-vis des autres membres.
- L'adhésion au Club engage le membre à s'inscrire et participer activement à au moins un des groupes de projet.
- ADHESION : 2000€ HT / an. L'adhésion, qui a pour but de couvrir les frais de logistique et des intervenants, est facturée au mois de juin.
- Pour maintenir la qualité des conditions de travail et d'échanges actuelles, le nombre de places est relativement limité.

... Et bénéfiques !

- Au-delà des échanges, des enquêtes, de la veille assurés au sein du Club, les membres bénéficient gratuitement de l'intégralité des travaux des groupes de projet réalisés à compter de leur date d'adhésion : outils, méthodes, médias, procédures, bonnes pratiques...
- Les membres bénéficient d'une tarification privilégiée pour les travaux réalisés antérieurement à l'adhésion.
- La logistique des réunions du Club est assurée par l'équipe Espace Innovation, prenant en charge la salle, les pauses, les déjeuners. Seul un supplément « nuitées » pour le logement est demandé pour le rassemblement annuel.
- Les membres bénéficient de relations étroites avec les dirigeants d'Espace Innovation, et de remises sur les offres des partenaires.

Groupes de projets 2010



- 1. Formalisation d'une méthode de mise en marché d'une mission de conseil.**
- 2. Registre d'Efficacité Quotidien : 'REQ' – Gestion du temps en équipe.**
- 3. Comment attirer de nouveaux talents, les accueillir, les former, et les fidéliser ?**
- 4. Vecteurs de prospection commerciale pour votre cabinet.**
- 5. Formalisation d'un manuel de production d'une mission de conseil.**
- 6. Mise en place d'un plan de communication au sein du cabinet.**
- 7. Suivi commercial du cabinet.**
- 8. Création de spots 'missions' pour l'accueil vidéo au sein du cabinet.**

Pour en savoir plus



ESPACE INNOVATION

Président : **Jérôme CLARYSSE**, Président de RCA
Bruno CHRETIEN, Gérant de FACTORIELLES
Gauthier ROUSSEL, Directeur Général et Commercial
Sten BIENVENU, Directeur de la Communication

CONTACT CLUB



Gauthier ROUSSEL

Portable : 06 89 06 03 84

gauthier.rousseau@espace-innovation.fr

www.espace-innovation.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

A télécharger sur notre blog www.espace-innovation.fr

Rubrique « **ACTUALITES** »



Contrat d'adhésion au Club Espace Innovation



SAS Espace Innovation,

Exapole – Bât i

275, Boulevard Marcel Paul - BP 10374

44816 Saint-Herblain

RCS Nantes 519 013 072

contact@espace-innovation.fr

1 Vos coordonnées

Raison sociale : _____

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Correspondant : Mme Mlle Mr Nom et prénom : _____

Email du contact obligatoire : _____

2 Adhésion

- Je souhaite adhérer au Club Espace Innovation au prix de 2.000 €.ht/an et bénéficier ainsi de l'ensemble des services associés tels qu'ils sont décrits dans les conditions contractuelles de l'adhésion, page suivante.
- Je souhaite m'abonner à la solution DETECT'Mission aux conditions spéciales « Club Espace Innovation », soit 750 €.ht/an au lieu de 1.500 €.ht/an (remise de 50% - prix acquis durant la durée de votre contrat Club).
- Je déclare avoir pris connaissance des conditions contractuelles d'adhésion.

Pièces à retourner et signature

Je vous retourne :

1. Ce contrat dûment rempli, daté et signé
2. Les conditions contractuelles paraphées
3. L'autorisation de prélèvement dûment datée et signée
4. Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B)

**...Et je conserve une copie de ce contrat
et de ses conditions contractuelles...**

Fait à _____ le _____

Signature, cachet et qualité du signataire



Conditions contractuelles de l'adhésion au Club Espace Innovation

A retourner
paraphé à
Espace innovation

1- OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat d'adhésion au Club Espace Innovation a pour objet la définition des services fournis à ses membres, chaque année du 1^{er} Juin au 31 Mai. L'objectif du Club : aider les Professionnels du Chiffre et de la gestion à formaliser et à professionnaliser leur offre de conseil, et plus généralement leur service client.

Les principaux services sont :

- 4 journées thématiques par an (Juin, Juillet, Décembre et Janvier), co-animées par des intervenants extérieurs ou par les membres d'Espace Innovation eux-mêmes,
- 1 rassemblement annuel de 3 jours (en Automne), axé sur la réflexion autour de méthodes et d'outils (ateliers et groupes de projet),
- L'obligation de participer, au minimum, à un « groupe de projet » organisé en parallèle des journées Club sur le développement et l'amélioration d'outils, de supports et de méthodes,
- La mise à disposition gratuite des outils, des supports et des méthodes développés en partenariat avec les groupes de projet, à compter du jour de votre adhésion (pas d'antériorité sur la gratuité),
- Une tarification privilégiée pour les travaux réalisés antérieurement à l'adhésion,
- Des relations étroites avec les dirigeants d'Espace Innovation et leurs partenaires,
- Des remises sur les offres de services des partenaires d'Espace Innovation (logiciels, accompagnement,...),
- L'accès aux études réalisées pour le Club et en exclusivité, sur la base de problématiques développées avec les membres (observatoire du Club, veille Profession),
- Un échange de « savoir-faire » entre les membres eux-mêmes en contrepartie de rétributions (commissions, rémunérations, « troc », etc.),
- *...mais avant tout un lieu de convivialité et d'échanges d'idées* ; hétérogénéité des méthodes mais homogénéité des profils : les membres du Club Espace Innovation sont tous des entrepreneurs (Experts Comptables, Responsables marketing de cabinet... pour lesquels la logique de marché est acquise. Cela n'enlève rien à la convivialité !),
- L'accès à la plate-forme INTRANET du Club Espace Innovation.

2- PRISE EN CHARGE DES FRAIS

L'adhésion au Club Espace Innovation inclut tous les frais associés aux 4 journées thématiques (locations de salles, pauses, supports, comptes-rendus et restauration). Elle ne comprend pas les frais d'hébergement et d'hôtellerie qui restent à la charge du membre. Dans le cadre du rassemblement annuel organisé dans un lieu « convivial », un forfait global est proposé au membre, qui comprend l'hébergement, la restauration, l'animation et l'ensemble « des prestations de loisirs » associées au séjour.

3- ADMISSION

L'adhésion au Club Espace Innovation est proposée en priorité aux experts-comptables clients et abonnés des sociétés Factorielles et RCA, membres fondateurs d'Espace Innovation. L'entrée au sein du Club reste cependant ouverte aux experts-comptables, dirigeants de centres de gestion, responsables marketing de cabinets et éventuellement à des personnes susceptibles d'enrichir les travaux du Club par l'apport de leur savoir-faire (consultants, partenaires de la Profession, etc.).

La participation aux journées et au rassemblement est ouverte aux seuls membres. En cas d'indisponibilité, le membre peut se faire représenter par un associé ou un cadre de son cabinet. La participation à plusieurs est exceptionnelle mais reste envisageable ; elle fait l'objet d'une facturation de frais à part.

L'admission d'un membre au sein du Club Espace Innovation est validée par l'équipe Espace Innovation. Ils se réservent le droit de mettre fin (avec un préavis d'un mois avant le 31 Mai de chaque année, date de reconduction) à l'adhésion d'un membre qui ne montrerait aucune activité au sein du Club ou en perturberait le bon fonctionnement.

4- DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat d'adhésion au Club Espace Innovation est conclu dès la signature des présentes pour une saison de travail comprise entre le 1^{er} Juin et le 31 Mai suivant. L'arrivée en cours d'année fait l'objet d'une facturation au prorata du nombre de journées déjà réalisées sans tenir compte du rassemblement annuel.

Puis, sauf résiliation de la part du membre, son adhésion se renouvelle par tacite reconduction pour une nouvelle période de douze (12) mois et ainsi de suite.

Si le membre désire quitter le Club, il doit procéder à la résiliation du présent contrat, par courrier recommandé, 1 mois (30 jours) avant la date anniversaire fixée au 31 Mai de chaque année.

5- PRIX DE L'ADHESION, FACTURATION ET REGLEMENT

Le prix de l'adhésion au Club Espace Innovation est établi au jour de la signature du contrat par référence au tarif en vigueur ce même jour. Au 1^{er} Juin 2010, le prix de l'adhésion annuelle est de 2.000 €.ht.

En cas de modification du tarif de l'adhésion, le client en est informé au moins deux (2) mois avant sa prochaine date « butoir » de résiliation par courrier. A défaut de résiliation de sa part, le client sera réputé avoir accepté l'augmentation de tarif.

Les modalités de facturation sont les suivantes : la première facture est envoyée par courrier dans les jours qui suivent la signature de l'adhésion ; les autres factures sont envoyées dans les jours qui suivent la date anniversaire.

Les paiements sont annuels, d'avance et obligatoirement par prélèvement automatique. Chaque prélèvement s'effectue le jour de la date anniversaire, le 1^{er} Juin de l'année. Tout défaut de règlement autorise Espace Innovation à suspendre immédiatement l'exécution du contrat.

6- OBLIGATION D'INFORMATION PAR LE CLIENT DES MODIFICATIONS DANS SA SITUATION JURIDIQUE OU PROFESSIONNELLE

Le membre s'engage à prévenir Espace Innovation par lettre recommandée des modifications intervenant dans sa situation juridique ou professionnelle (vente de sa société, changement d'adresse, etc.). Ces modifications feront l'objet d'une mise à jour du présent contrat.

7- LITIGES

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu concernant en particulier sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation seront soumis au tribunal de commerce de NANTES (44), lieu du siège de la SAS Espace Innovation, sis Exapole - Bât i - 275, Boulevard Marcel Paul - BP 10374 - 44816 Saint-Herblain.

